

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Brilliant EverGlow**

Date de révision: 10.07.2017 Date d'impression: 04.10.2017 Page 1 de 5

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Brilliant EverGlow** 

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

à usage dentaire exclusivement

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Coltène/Whaledent AG Rue: Feldwiesenstrasse 20 Lieu: CH-9450 Altstätten Téléphone: +41 (71) 75 75 300 Téléfax: +41 (71) 75 75 301 e-mail: info.ch@coltene.com Internet: www.coltene.com Service responsable: Regulatory Affairs msds@coltene.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

. TEGDMA

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Brilliant EverGlow**

Date de révision: 10.07.2017 Date d'impression: 04.10.2017 Page 2 de 5

#### Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	Nº CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification selon règlement (CE)	n° 1272/2008 [CLP]				
109-16-0	TEGDMA					
	203-652-6					
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335					
1565-94-2	BISGMA					
	216-367-7					
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335					
1314-13-2	oxyde de zinc revêtue		< 1.5 %			
	215-222-5	030-013-00-7				
	Skin Irrit. 3, Eye Irrit. 2B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H316 H320 H400 H410					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## Après ingestion

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

#### Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Brilliant EverGlow**

Date de révision: 10.07.2017 Date d'impression: 04.10.2017 Page 3 de 5

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

## Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Substance(s) photosensible(s).

Température de stockage conseillée : 4 - 23 °C

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

# Protection des mains

Gants à usage unique.

#### Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte
Couleur: blanchâtre

Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Densité (à 23 °C): 1.90 g/cm³ Hydrosolubilité: insoluble (à 23 °C)

#### Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol. (partiellement soluble)

#### 9.2. Autres informations

---

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Brilliant EverGlow**

Date de révision: 10.07.2017 Date d'impression: 04.10.2017 Page 4 de 5

## 10.4. Conditions à éviter

Lumière.

Radiations UV/rayonnement solaire.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source			
109-16-0	TEGDMA							
	par voie orale	DL50	10837 mg/kg		Référence bibliographique			
1314-13-2	oxyde de zinc revêtue							
	par voie orale	DL50	7950 mg/kg	Souris.	bibliographie			

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (TEGDMA)

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
109-16-0	TEGDMA	1.88
1565-94-2	BISGMA	4.94

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: ---



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Brilliant EverGlow**

Date de révision: 10.07.2017 Date d'impression: 04.10.2017 Page 5 de 5

#### Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Prescriptions nationales** 

Information supplémentaire

-----

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration. 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Etchant Gel - Etchant Gel S**

Date de révision: 12.11.2015 Date d'impression: 08.09.2018 Page 1 de 6

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Etchant Gel - Etchant Gel S

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

à usage dentaire exclusivement

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG Rue: Feldwiesenstrasse 20 Lieu: CH-9450 Altstätten Téléphone: +41 (71) 75 75 300 Téléfax: +41 (71) 75 75 301 e-mail: info.ch@coltene.com Internet: www.coltene.com Regulatory Affairs Service responsable:

msds@coltene.com

+41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h) 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide phosphorique

Mention Danger

d'avertissement: **Pictogrammes:** 



# Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P302+P352

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P332+P313



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Etchant Gel - Etchant Gel S**

Date de révision: 12.11.2015 Date d'impression: 08.09.2018 Page 2 de 6

#### Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance					
	N° CE N° Index N° REACH					
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]					
7664-38-2	Acide phosphorique					
	231-633-2	015-011-00-6				
	Skin Corr. 1B; H314					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

# Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Traitement médical nécessaire.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

# Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

#### COLTENE/Whaledent AG

## Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Etchant Gel - Etchant Gel S**

Date de révision: 12.11.2015 Date d'impression: 08.09.2018 Page 3 de 6

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 4 - 23°C

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

#### Protection des mains

Gants à usage unique.

## Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Gel Couleur: bleu

Testé selon la méthode

pH-Valeur: <1

Modification d'état

Densité (à 23 °C):

Hydrosolubilité:

facilement soluble.

(à 23 °C)

# Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**Etchant Gel - Etchant Gel S** 

Date de révision: 12.11.2015 Date d'impression: 08.09.2018 Page 4 de 6

#### 10.4. Conditions à éviter

#### Information supplémentaire

\_\_\_

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode		
7664-38-2	Acide phosphorique							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l		Gambusia affinis (Poisson moustique)				

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1805

14.2. Désignation officielle de ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Code de classement:C1Quantité limitée (LQ):5 LQuantité dégagée:E1Catégorie de transport:3N° danger:80Code de restriction concernant lesE

Numéro de révision: 2.1

tunnels:

F - FR



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**Etchant Gel - Etchant Gel S** 

Date de révision: 12.11.2015 Date d'impression: 08.09.2018 Page 5 de 6

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 3 E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1805

14.2. Désignation officielle de PHOSPHORIC ACID SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:223Quantité limitée (LQ):5 LQuantité dégagée:E1EmS:F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1805

14.2. Désignation officielle de PHOSPHORIC ACID SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:A3 A803Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 LPassenger LQ:Y841Quantité dégagée:E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

60 L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Prescriptions nationales** 

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **Etchant Gel - Etchant Gel S**

Date de révision: 12.11.2015 Date d'impression: 08.09.2018 Page 6 de 6

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **One Coat 7 Universal**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.02.2018 Page 1 de 7

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

One Coat 7 Universal

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

à usage dentaire exclusivement

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG Rue: Feldwiesenstrasse 20 Lieu: CH-9450 Altstätten +41 (71) 75 75 300 Téléphone: Téléfax: +41 (71) 75 75 301 e-mail: info.ch@coltene.com Internet: www.coltene.com Regulatory Affairs Service responsable: msds@coltene.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3 Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:





#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **One Coat 7 Universal**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.02.2018 Page 2 de 7

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification selon règlement (CE	) nº 1272/2008 [CLP]	•			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			35 - < 40 %		
	200-578-6	603-002-00-5				
	Flam. Liq. 2; H225					
72869-86-4	Urethane dimethacrylate					
	276-957-5					
	Aquatic Chronic 3; H412					
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	212-782-2	607-124-00-X				
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H315 H317					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

# Après ingestion

Demander l'avis d'un médecin.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau en aspersion. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **One Coat 7 Universal**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.02.2018 Page 3 de 7

#### Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 4 - 8 °C

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

#### Protection des mains

Gants à usage unique.

#### Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

#### **Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante.

Numéro de révision: 2



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **One Coat 7 Universal**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.02.2018 Page 4 de 7

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: jaune clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair: 28 °C

Densité: 1.0 g/cm³

Hydrosolubilité: partiellement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

## 10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol								
	par voie orale	DL50 mg/kg	6200	Rat	IUCLID				
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Rat	RTECS				
72869-86-4	Urethane dimethacrylate								
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		OECD 401			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydrox	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle							
	par voie orale	DL50 mg/kg	5050	Rat					

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **One Coat 7 Universal**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.02.2018 Page 5 de 7

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode		
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	alcool éthylique, éthanol							
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 14221 mg/l	9268 -	48 h	Daphnia magna	IUCLID			
72869-86-4	Urethane dimethacrylate								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10.1	96 h	Brachydanio rerio		OECD 203		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas				

## 12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
72869-86-4	Urethane dimethacrylate			
	OECD 301 F	22%	28	
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.	·		

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
72869-86-4	Urethane dimethacrylate	3.39
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

#### Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1170

14.2. Désignation officielle de ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

3

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Numéro de révision: 2 F - FR



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Date de révision: 05.05.2015

One Coat 7 Universal

Date d'impression: 20.02.2018

Page 6 de 7

Étiquettes:3Code de classement:F1Quantité limitée (LQ):LQ4N° danger:33

**Autres informations utiles (Transport terrestre)** 

Réglementations particulières: 274

E3 : 1 D/E

Réglementations particulières: 274 601 640C

E2 : 2

Réglementations particulières: 640C Réglementations particulières: 144 601

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1170

14.2. Désignation officielle de ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Quantité limitée (LQ):3 LEmS:F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 274, 330, 944

Réglementations particulières: 944 Réglementations particulières: 144, 330

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1170

14.2. Désignation officielle de ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 305
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 307
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2 : Y305 60 L

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **One Coat 7 Universal**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.02.2018 Page 7 de 7

Prescriptions nationales
Information supplémentaire

-----

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Numéro de révision: 2 F - FR